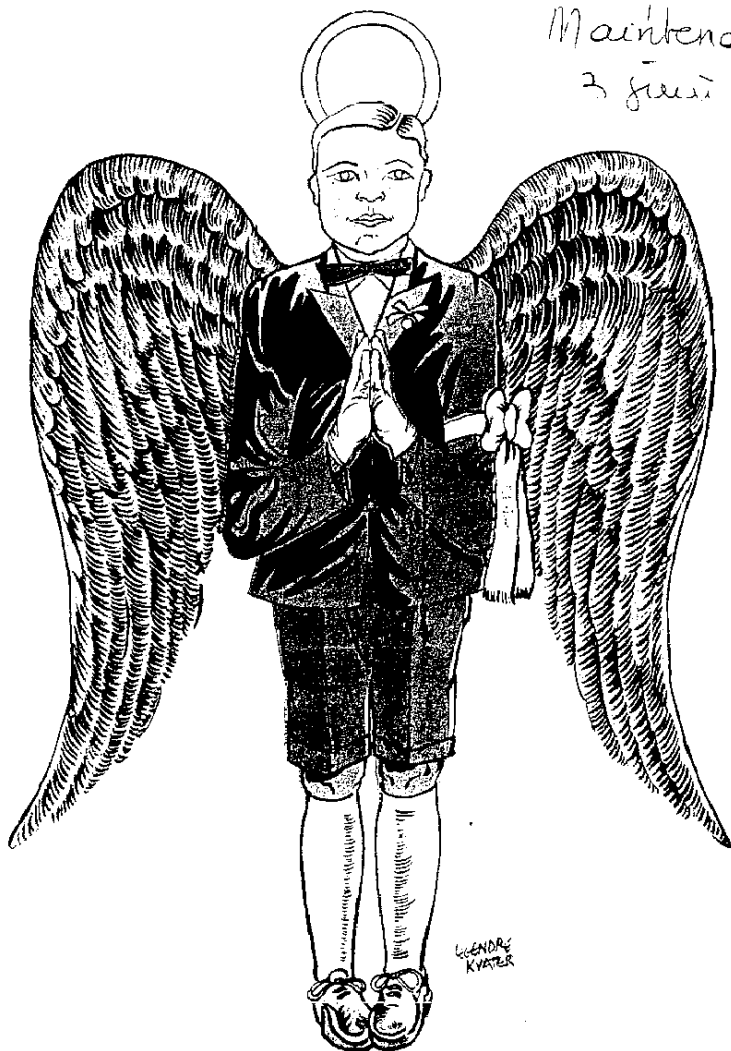


# BERNARD-HENRY LEVY EXISTE, DIEU L'A RENCONTRE

Maintenant  
2 juin 79



Il faut, dit sans rire le nouveau théologien, « résister à la plèbe »!

Chevailler du droit face aux « gueux » assoiffés de sanglante utopie, Bernard-Henri Lévy (1) a découvert la Loi des lois. C'est, dit-il, le meilleur guide, le roc du psalmiste, le refuge de l'homme seul, la source et l'invention de la morale, du libre-arbitre et des droits de la personne. Original, non ? Peut-être pas, mais éprouvé.

Pourtant, Dieu-en-soi, précise-t-il, ne l'intéresse guère. C'est tout simple, il n'y croit même pas. Mais ce sont les conséquences de son trépas, méchamment annoncé

Loi et l'Etat d'un côté, le paganisme, la populace et le Goulag de l'autre. A force de persévérance, le philosophe est parvenu à coincer l'histoire humaine et à l'enfermer dans une formule : Athènes ou Jérusalem ?

Ainsi, derrière Marx, c'était justement le Parthénon ? Bien sûr, de mauvais esprits pourraient prétendre l'inverse : que derrière Marx, il y a la Bible. Que le marxisme, canon que se disputent sectes et écoles, papes et patriarches, réformateurs et schismatiques, rappelle bien, avec sa capacité à théoriser l'aspiration plébéienne à la justice sociale pour en faire le fondement d'un nou-

veau entre les mains, et tout est à refaire.

C'est donc Athènes. Tout ce messianisme, toute cette espérance collective, c'était du Vaoudou. Tout le mal vient de cette garce d'Athènes, avec ses tragédies plates, ses héros écrasés par le destin, son naturalisme animal et sa démocratie! Sachant aller à la racine étymologique des choses, Saint Bernard-Henri nous rappelle que démocratie, ça veut dire pouvoir populaire, et qu'on salt bien où même ce type de slogan. Athènes la perverse, inventeuse maléfique de la souveraineté du peuple, ancêtre hypocrite d'Auschwitz et du Goulag.

**P**OUR Bernard-Henri Lévy, l'Holocauste est le point de départ et le point d'arrivée, et les Juifs jouent dans l'Holocauste le rôle central de la victime. Or Bernard-Henri Lévy lui-même, acculé par héritage à la résistance à la piebe, est juif. Si bien que le sens de l'histoire est pour lui une affaire personnelle, une affaire d'âme. (Ainsi a-t-il pu voir et trancher, de dire que la persécution des Juifs dans les Etats chrétiens gardait au Moyen Age un petit quelque chose d'universitaire et de courtois, un air de polémique théologique qu'on serait bien en mal de trouver dans les déchaînements antisémites bestiaux de notre triste époque sans loi ni loi.)

Quoi de plus normal, si le Juif est l'ennemi commun, universellement haï par tous les fascismes, toutes les piebes de l'histoire et de la géographie, que d'en décider qu'il détient le principe de l'anti-piebe, que cette possession attestée - n'est-il pas l'inventeur de la Loi qu'il signa du pseudonyme de Dieu ? - est justement à l'origine de tous ses malheurs, de la jalousie des nations et de l'acharnement des tyrans contre lui ?

C'est cette autorité que Bernard-Henri Lévy revendique.

## « Mes amis chrétiens »

Il le dit, il le veut « un front uni judéo-chrétien de résistance au néo-paganisme ». Et comme Bernard-Henri Lévy a étudié la théorie et la pratique du Front Uni, il comprend les rapports de force qui régissent un tel front, et les impératifs de l'étape en cours. Aussi son judaïsme est-il extrêmement discret, et tout à fait présentable. C'est un judaïsme américain (on pense à Malamud, à Bruce Jay Friedmann) qui ajoute un parfum mystérieux, vulnérable et ombrageux, à la conformité installée des chrétiens (à mes amis chrétiens) et il coule par avec une indulgente tendresse.

Le judaïsme dont il se réclame, l'impiété ni revendication ni pratique : tout au plus une certaine façon de lire les textes. L'élection du peuple d'Israël, un exclusivisme ? Allons, vous n'y comprenez rien, c'est par respect des autres, par refus d'être impérialistes que les Juifs refusent de se mélanger. Pour pouvoir continuer à témoigner loin de la perversion du pouvoir et des illusions de la politique. Et, tout à l'éventail. Inventant de toutes pièces un monothéisme judéo-chrétien d'essence philosophique et morale, basé sur l'idée de la liberté individuelle, Bernard-Henri Lévy, dans un hellénisme fulgurant, baptise Jérusalem « Cité Mosaïque » et fait dire à la tradition biblique, et même talmudique, tout ce qu'il lui passe par la tête. Tout, sauf justement ce que le judaïsme réel - c'est-à-dire le judaïsme pratiqué et communiqué - ne cesse de répéter sur des modes d'après depuis qu'à Babylone, il y a 2500 ans, le parti des prêtres et de la restauration a pris sous l'égide du conquérant persé Cyrus, la tête de la communauté des Exilés.

Car cette tradition, que Bernard-Henri Lévy a bien la chance de ne connaître que par ses livres, ne voit pas la Loi, à l'instar de son impérialisme exécuté, comme « un Modèle abstrait ». Elle ne prétend pas, à la

l'humour, aplatisant Samuel et Jérémie, Salomon et Isaac dans le Temps immobile de la philosophie, producteur d'aphorismes et d'idées que Bernard-Henri Lévy trouve géniales, au point de renvoyer tous ses malheurs hellènes à la pouille du mauvais théâtre.

La Bible raconte l'histoire de cette Loi : révelée au désert, le récit veut qu'elle ait été appliquée : peine de mort par feu de Dieu, ou exécution par lapidation collective. Pouvoir absolu et irascible du Législateur : garanti par Dieu, la rébellion contre lui est sacrilège.

divisés, ses rois impies feront le mal aux yeux de l'Eternel. Passés à l'opposition, les prêtres dénoncent maintenant le Royaume, les prophètes prêchent la révolte et annoncent le Messie. Ils iront, comme Jérémie, jusqu'à « défaitisme révolutionnaire » au moment du siège de Jérusalem par les armées de Nabuchodonosor.

Chute de Juda, déportation à Babylone de toute la classe dirigeante : aristocratie militaire et caste sacerdotale. Exit Nabuchodonosor, survient Cyrus, conquérant étranger, et « éclairé ».

inspirés par le modèle du royaume d'Israël. Leur échec ouvre la voie à la destruction du Temple, la Présence Divine a quitté le monde, ainsi que le don de prophétie (que seuls conservent, dit le Talmud, les sages et les enfants). Les Maîtres (Rabbins) désertent dès lors sur l'enseignement des Anciens. Et la Loi ne sera qu'actualisation de la Loi, en fonction de l'impossibilité de la prendre à la lettre mais aussi de son exigence : car la Loi du Désert, l'autorité incontestée de Dieu sur ses créatures, reste le

Elle révèle, en creux, la limite de l'humanisme salonnard. Comme le judaïsme réel est la refutation de la Cité pseudo-mosquée inventée pour les besoins de la cause libérale, l'Etat d'Israël (et singulièrement l'Etat de Bégin, qui a renoncé aux mythes démagogiques de la démocratie pour ne plus s'en référer qu'à la « Loi ») est la refutation vivante de l'Idée selon laquelle la Bible contiendrait un quelconque antidote à la barbarie.

## Un faux et livresque clivage

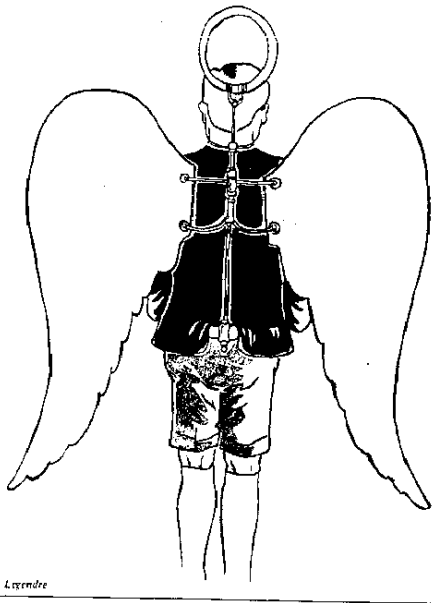
Cette limite qui s'exprime en déiciantes omissions amène Bernard-Henri Lévy à ne pas connaître l'Islam, dont la réputation de monothéisme doit être très surfaite puisque le front monothéiste lui est apparemment fermé. Dommage : l'héritage grec aurait pu servir à expliquer tout ce qui déplaît à Bernard-Henri Lévy chez les musulmans, et la tradition judéo-islamique tout ce que lui sidé. Mais ce serait là un « paradoxe » inutile et somme toute saugrenu. Car c'est du « Génie du Christianisme » que nous parle M. Lévy : du bon père Las Casas, défenseur des Indiens, chez lesquels il avait découvert une âme : Peut-on imaginer quelque chose de plus émouvant que ce saint homme de Las Casas, illuminé de l'intérieur par sa Loi, voulant sa vie à sauver les Indiens de l'esclavage indigne où les tenaient ses compatriotes ? Bernard-Henri Lévy ne signale pas que Las Casas donna l'aval à l'alternative : l'imposition d'esclaves africains, authentiques bêtes de somme insensibles au génie chrétien. A ne pas vouloir banaliser le nazisme en le comparant à quoi que ce soit (tout en lui comparant sans relâche le moindre froclement de sourcil de l'histoire) on finit par ne plus rien connaître.

« Ce que le très humaniste, très chrétien bourgeois du XX<sup>e</sup> siècle ne pardonne pas à Hitler », servait

Aimé Césaire il y a 31 ans, « c'est d'avoir appliqué aux peuples d'Europe des procédés colonialistes jusqu'ici réservés aux colonies de l'Inde et aux Nègres d'Afrique ».

Je m'entendrais pas ici de défendre Athènes, ou le paganisme : il vaut bien mieux faire passer un grand courant d'air sur ce faux et livresque clivage. L'argumentation par laquelle il s'exprime est un montage parfois habile de citations souvent tronquées ou traduites à contresens, enchaînées dans un fil sophistique et cassistique qui s'entrelace avec quelque vraisemblance (et l'influence visible d'Emmanuel Levinas) le raisonnement absurde. L'hébreu moderne, fidèlement dans le refus sténosé du judaïsme traditionnel, donne au mot « Pillo-poil » qui signifie cet art de disculper, une connotation légèrement méprisante. Le chapitre ou Bernard-Henri Lévy tente de faire passer la misogynie farouche du judaïsme pour une lanterne féministe est sans doute le clou du genre.

Du « Testament de Dieu » on ne peut rien apprendre ni sur Athènes, qu'il faut voir, ni sur Jérusalem, qu'il ne connaît ni ne comprend. Mais on peut, en ombre portée, apprendre quelque chose sur Bernard-Henri Lévy : qu'il n'a pas



Dessin de Philippe Legendre

Cet Etat-sacré déguisé en volonté divine, n'est-ce pas là cet *Etat dans-le-tête-de-chacun* que Bernard-Henri Lévy fustige chez les fossouyeurs d'utopies ?

La Loi donnée à la veille de la conquête de Canaan et de la sédentarisation n'était pas elle non plus destinée à rester lettre morte : extermination de peuples, justifiée par la corruption des massacrés, leur « paganisme » et l'idée de justice au sein de la société des conquérants. Et puis le sacrifice. « Le prêtre », poète Bernard-Henri Lévy, « est comme une offrande ». Il serait plus juste de dire qu'il se nourrit des offrandes. Le Lévitique énumère avec force détails ce qu'il faut offrir « au prêtre, à ses fils et à ses filles ». Quelles viandes et quelles créatures, dans quelles quantités, selon quel mode de cuisson et même avec quels assaisonnements.

## Un Etat de prêtres et de scribes

La réalité de la sédentarisation des tribus d'Israël en Canaan, cependant, ne se conformait pas au modèle. Au lieu d'exterminer les indigènes, les tribus d'Israël se mêlèrent à eux, adoucièrent leurs mœurs, et rapidement réintégrèrent le

Par décret, il donne tout pouvoir aux chefs des familles sacerdotales exilés pour organiser le Retour, et la reconstruction du Temple de Jérusalem. Les prêtres triomphent en fin de la monarchie par Persan interposé. Ils n'aspirent d'abord, mais plus qu'à une théocratie satellite, garantie par l'Empereur. Cet « Etat » n'a pas d'armée, pas de « souveraineté », il n'a qu'une police cléricale qui administre aux « pécheurs » les châtimens corporels prévus par la Loi. Cet « Etat » ne réclame pas le pouvoir, mais seulement le privilège de son Droit, de sa Loi privée.

C'est cet Etat des prêtres et des scribes, d'Esdras et de Néhémie, qui invente le judaïsme : codification de l'existence protégée, auto-séparation : organisation à Jérusalem le reconstruit de la Communauté d'Israël, Esdras et Néhémie ordonnent que soient exclues « les femmes étrangères » et leur progéniture. Ce qui faisait écrire, en 1933, au législateur nazi des lois racistes de Nuremberg, dans leur préambule, que le modèle qui s'était tenu devant ses yeux tout au long de la rédaction de ces lois était celui des décrets d'Esdras et de Néhémie, les premières lois sur la préservation de la pureté raciale !

## La destruction

modèle suprême.

L'actualisation de la Loi, qui constitue la matière des Talmuds, prend la forme d'opinions et de commentaires, de fables et de traités. Sa vocation « intrinsèque », le modèle Babylonnien et persan de son articulation sur le « droit du royaume » va lui permettre de constituer pour les communautés juives de tout le XX<sup>e</sup> siècle pour qu'un grand début du Moyen Age, et jusqu'à un grand début du monde juif, en Europe de l'Est comme dans les pays de l'Islam, non pas un modèle abstrait mais une réalité juridique concrète et opératoire, une « mitié-cité ». La souveraineté étant extérieure à la communauté, on n'y lapide plus ; on ne peut plus qu'y mettre au ban. Les prêtres, qui vivaient du sacrifice, sont devenus rabbins, ou encore notables de la communauté. Ils interprètent la Loi et relaient le pouvoir « lointain » de l'Etat, qui reconstruit à la communauté son « autonomie » juridique.

Ce droit tribal, esclavagiste dans sa lettre, dont la traduction en langage moderne débouche sur l'obscurantisme fascisant de la droite religieuse de l'Israël réel, Bernard-Henri Lévy n'en dit mot, il l'ignore, le subtilise. Ses applications pratiques racistes et policières, la négation formidable du principe